

Le gouvernement a honte de cette mesure, en particulier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). C'est pour cette raison qu'il a présenté une motion d'attribution de temps lors de l'étude de chacun des projets de loi afin de ne pas être débordé et pour pouvoir empêcher l'opposition de dire de quoi il retourne exactement.

Les personnes âgées dans ma circonscription ont des dépenses auxquelles bien des gens ne peuvent faire face. Comment arrivent-ils à joindre les deux bouts, je n'en sais trop rien. Dans bien des secteurs de ma circonscription, après une forte tempête de neige, les personnes âgées sont obligées de faire appel à quelqu'un pour dégager leur entrée. C'est là une dépense à laquelle s'ajoutent des frais de chauffage supplémentaires.

Je voudrais revenir un instant sur quelque chose qu'a dit le député d'Athabasca (M. Shields). Il a déclaré que si le gouvernement devait s'en prendre à quelqu'un, ce devrait être aux personnes actives. A ses yeux, les personnes actives devraient être les victimes des plans du gouvernement. Mais il ne parle pas des profits. Il ne dit pas que l'on devrait s'en prendre aux profits exorbitants des banques ou d'autres entreprises. Conservateurs et libéraux ont une sinistre façon de régler les problèmes.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député serait-il assez aimable pour signaler qu'il est 1 heure?

[Français]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA DÉRIVATION GARRISON

LE RÉTABLISSEMENT DES FONDS PROMIS PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le gouvernement des États-Unis vient d'annoncer qu'il se propose d'affecter une somme de plus de 22 millions de dollars à l'achèvement des travaux du projet de dérivation Garrison. Cette somme vient s'ajouter aux quatre millions auxquels une majorité écrasante s'était opposée mais qui ont été rétablis le mois dernier.

Comme on le signale dans la revue *Time* du 3 janvier 1983, Silvio Conte, membre du Congrès, a déclaré publiquement à Washington que le sénateur Mark Andrews du Dakota-Nord avait persuadé le Conference Committee de la Chambre et du Sénat de rétablir les fonds proposés pour la dérivation des eaux. M. Conte a déclaré en outre que les sénateurs savaient

Article 21 du Règlement

qu'ils devaient approuver l'affectation des fonds au projet Garrison ou courir le danger que le sénateur Andrews provoque l'interruption de leurs propres projets.

Étant donné qu'on ne tient pas compte des intérêts bien compris du Canada lors du vote sur l'affectation de fonds au projet de dérivation Garrison et qu'on feint entièrement d'ignorer les recommandations de la Commission mixte internationale, de toute évidence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) doit adresser immédiatement des instances au gouvernement américain aux fins de mettre un terme à cette situation grotesque.

* * *

[Français]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ AIR CANADA

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les inquiétudes que ressentent les employés de la société Air Canada à l'égard de la politique annoncée par la société en automne 1982 et visant à réduire ses effectifs de 10 p. 100. La société Air Canada a présenté à l'Association internationale des machinistes et travailleurs en aéronautique un programme en six points afin d'éviter la mise à pied de 585 employés. Malheureusement, ce programme en six points n'a jamais fait l'objet de négociations en bonne et due forme, et du 3 janvier à la fin de mars, il y aura 359 mises à pied à Montréal seulement et peut-être plus au printemps. Étant donné que la loge aérienne 1751 s'est dite publiquement disposée à entreprendre des négociations immédiates avec la société Air Canada afin d'arrêter l'hémorragie des membres qu'elle représente, à mon avis, le ministère du Travail devrait exhorter la partie patronale à discuter immédiatement avec les syndiqués les détails de son unique proposition en six points faite à l'automne.

Signalons finalement que la partie syndicale s'est dite disposée à accepter toute proposition de la société pour un programme de travail partagé.

* * *

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI VISANT À AUGMENTER LES NIVEAUX D'ASSURANCE-DÉPÔTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le gouvernement a saisi la Chambre du projet de loi C-142 en tant que mesure prioritaire à adopter d'urgence. Les sociétés Crown, Greymac et Seaway doivent recouvrer jusqu'à maintenant que \$20,000. Le reste de leur argent est immobilisé. Ils n'ont ni protection ni recours. Ce projet de loi pourrait être adopté à la Chambre en un jour et on pourrait dissiper les craintes des déposants, dont bon nombre sont à la retraite, en portant la garantie à \$60,000.